



Théorie

Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- Les documents administratifs
 - Connaissance et mise à jour
 - Obligations
- Les commissions de sécurité
 - Rappels sur leur composition, leur rôle
 - Rappels sur les documents à transmettre ou à tenir à disposition
- La réglementation
 - Évolution et rappels des textes réglementaires
- Les notions de droits civil et pénal
 - Délégations
 - Responsabilités
- La fonction de maintenance
 - Les différents contrats
 - La réglementation
- L'étude de cas
 - Analyse d'un projet (rappel de la méthode et lecture de plan
- L'accessibilité des personnes handicapées
 - Réglementation
 - Échange d'expériences
- L'analyse des risques
 - Évaluation du maintien du niveau de sécurité
 - Rappels sur le document unique, le plan de prévention et l'évaluation des risques de travaux par points chauds
- Les moyens de secours
 - Évolution de la réglementation
- L'organisation d'un service de sécurité incendie
 - Gestion du personnel et des moyens du service

Pré requis : Être titulaire d'un diplôme SSIAP3, ERP3 ou IGH3 de plus de 3 ans ou ne pas justifier de 1607 heures d'activité en tant que Chef de Service SSIAP 3 sur les 36 derniers mois ; Justifier d'un titre de secourisme à jour de ses recyclages

Objectif(s) de la formation : Réactualiser ses connaissances pour exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

Public Visé : Toute personne titulaire du diplôme SSIAP 3, ERP 3 ou IGH 3

Nombre de participants : 4 au minimum et 12 au maximum

Durée : 5 jours soit 35 heures au minimum

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informative et participative) - Système de sécurité incendie de catégorie A

Un support pédagogique est remis à chaque participant.

Validation : Délivrance d'un diplôme SSIAP 3 (pour les titulaires d'un ERP 3 ou d'un IGH 3) ou d'une attestation de remise à niveau (pour les titulaires d'un SSIAP 3)

Règlementation : Arrêté du 02 mai 2005 modifié

Pratique



Différentes analyses et études de cas seront mises en application pendant cette formation (élaboration de consignes, rédaction d'un plan de prévention, d'une notice technique de sécurité, analyse des contrats de maintenance...).

Les retours d'expérience de chacun favorisent les échanges entre stagiaires et permettent de réajuster leurs connaissances et pratiques

Le programme est conforme au référentiel de l'arrêté

SAS DM FORMATION

Siège social : 3, Boulevard de Belfort, CS 60357, 59022 Lille Cedex - Tél. : 07 56 84 15 18 - Email : direction@dm-formation.fr

Établissement secondaire :

Numéro de Siret : 893 470 237 00015 RCS de Lille 59000 - **Déclaration D'activité :** 32 59 10 694 59

Numéro d'autorisation d'exercer : En Cours

NOTRE + FORMATION
P.A.V. "Prestation Après Vente"
Nous gérons le suivi de vos recyclages

